



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

MARAIS-ARCHIVES

Réunion du 10 janvier 2022

Présent.e.s: Laurence DUFLOS, Ann BOSTOEN, Patrick CLARISSE, Geneviève GRANDINETTI BOURGOIN, Jacques MAEGHT, Philippe LANTA, Sandrine THOURY, Alfred BARNY, Céline HAUSZWALB, Sophie PONS, Roselyne CHEVALIER, Michaël SARFATI, Antoni VALERO CABRE, François RICHE, Patrick MOSKOVICZ, Paule MAZEO, Patricia CLARISSE

Mairie de Paris Centre: Boris JAMET-FOURNIER, Conseiller de Paris, délégué de Paris Centre en charge du Budget Participatif, de la participation citoyenne, des Conseils de quartier et de l'innovation, Hada PIERROT-RAMOS FELIZ, Coordinatrice des Conseils de quartier

En introduction de cette première réunion de l'année 2022, Boris JAMET-FOURNIER, présente ses vœux pour cette nouvelle année aux membres du Conseil de quartier. Il est rappelé au Conseil de quartier, qu'une réunion d'information sur l'édition 2022 du Budget Participatif en « distanciel » s'est tenue le 4 janvier, et qu'une seconde aura lieu le 12 janvier. Il est également rappelé que la phase de dépôt des projets pour le Budget Participatif se déroule du 5 au 25 janvier.

Intervention de l'él.u.e référent.e du Conseil de quartier :

Boris JAMET-FOURNIER prend la parole pour répondre aux questions adressées à la Mairie lors des précédentes réunions du Conseil de quartier.

Questions posées en décembre :

Qu'en est-il des demandes de pérennisation des terrasses exceptionnelles attribuées en raison du Covid-19 qui occupaient les places de parking ?

Suite aux demandes adressées à Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne, et Dorine BERGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme, lors de la réunion sur les terrasses du mois de septembre, aurons-nous la liste des demandes de terrasses refusées ?

Est-il possible d'ajouter une ligne faisant état du statut d'avancement du dossier d'instruction de demande de terrasse (autorisation en cours/autorisé) dans Data Paris ?

Dans la continuité de la réunion du 30 septembre 2021 et à l'issue de la phase d'instruction des demandes d'autorisation de terrasse, deux représentant.e.s de chaque Conseil de Quartier de Paris Centre sont invité.e.s à une nouvelle réunion organisée le lundi 17 janvier pour évoquer le sujet des terrasses estivales à Paris Centre et notamment présenter un bilan des autorisations données et refusées par Paris Centre et des interventions de la

police municipale. Cette réunion se tiendra en présence de Véronique LEVIEUX, Dorine BREGMAN et Boris-JAMET-FOURNIER.

En consultant Data Paris, il est possible d'obtenir la localisation des panneaux d'affichages et les personnes à contacter pour les demandes d'affichages, or il n'y a aucune information concernant Paris Centre. Comment pouvons-nous faire pour utiliser ces panneaux d'affichages ?

La mairie de Paris Centre a transmis la question à la Direction de la Communication (DICOM) qui gère Data Paris, afin de mettre à jour les données. La mairie reviendra vers le Conseil dès que possible.

Est-il possible de coordonner le passage du ramassage des ordures en décalage des heures d'accueil des élèves de l'école Saint-Merri, afin de faciliter le passage du camion dans la rue ?

La demande a été transmise à la Direction de la propreté et de l'eau pour étude, le Mairie reviendra vers le Conseil de quartier une fois leur retour reçu.

Signalements :

Les membres du Conseil de quartier interpellent la Mairie sur des établissements à débit de boissons situés en face du 13 rue Chapon qui installent des terrasses sauvages alors qu'il n'y a pas un passage d'une largeur d'1 mètre 60 sur le trottoir.

Le débordement de terrasse du Pick Clops, rue de la verrerie est également signalé.

Ces signalements ont été relayés à la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) pour vérification sur site.

La Mairie est interpellée sur le recouvrement publicitaire fait sur la boutique Calvin Klein, située 42 rue des Francs Bourgeois, pour qu'il soit retiré, compte tenu du caractère patrimonial des édifices médiévaux sur lesquels il a été installé.

Sur le recouvrement réalisé sur la boutique Calvin Klein, la mairie de Paris Centre a saisi le cabinet d'Emmanuel Grégoire pour revoir la réglementation en la matière.

En effet, aujourd'hui en cas de recouvrement temporaire, le demandeur fait ce qu'il veut sans même que la Mairie en soit informée.

Néanmoins depuis le signalement fait lors de la précédente réunion, il a été constaté que le recouvrement avait été retiré.

Questions posées en novembre :

Il est signalé que les jardiniers arrachent tout afin de replanter de nouveaux plants dans le jardin des Blancs Manteaux. Les plants arrachés sont jetés. Il semblerait que cet usage soit validé par la Ville de Paris.

Lors de l'arrachage des plants annuel et bi-annuel, les végétaux ne sont pas jetés mais valorisés au moyen notamment d'une benne déchets verts. Les végétaux ne peuvent cependant pas être triés selon leur état de dégradation car cela est trop compliqué à mettre en œuvre.

Il est signalé l'abattage de certains arbres dans le secteur qui semblent sains.

Aucun arbre sain n'est abattu par la ville de Paris pour le plaisir. Les arbres sont abattus lorsque leur état phytosanitaire l'exige. Un arbre peut sembler parfaitement sain, avoir toutes ses feuilles, et pourtant être complètement rongé de l'intérieur, surtout à la racine,

et cela ne se voit pas. Cela s'appelle une « pourriture racinaire », uniquement détectable par un résistographe. Visuellement, c'est neutre pendant de nombreuses années. Pour autant, l'arbre devient alors dangereux et peut chuter, entraînant des risques mortels.

Par ailleurs un article du site de la Mairie de Paris Centre fait état du patrimoine arboré du secteur et apporte des précisions sur les battages des arbres : <https://mairiepariscentre.paris.fr/pages/le-patrimoine-arbore-de-paris-centre-17428>

Quand est-ce qu'un nouvel espace public numérique (EPN) sera mis à disposition des usagers ?

Il existe un EPN est au centre social La Clairière et l'association Emmaüs Connect, qui agit pour l'insertion des personnes en situation de précarité sociale et numérique anciennement logée à la Mairie de Paris Centre, dispose de locaux dans l'ancienne mairie du 2^e arr.

Suite aux réponses aux questions des précédentes séances, il est indiqué par un membre du Conseil que les horaires de sorties de poubelles rue du Bourg-Tibourg ne sont pas respectés. Le ramassage des poubelles ayant lieu à 9h, les poubelles devraient être sorties une heure avant le ramassage, soit à 8h. Or, elles le sont souvent à partir de 5 ou 6h du matin.

Il est également indiqué que les poubelles sont toujours débardées devant la boulangerie de la place du Bourg-Tibourg, comme cela avait été décidé aux temps forts de pandémie (les relevés étant, temporairement, moins nombreux). Or, le rythme des passages est redevenu normal et les poubelles devraient être à nouveau placées devant chaque immeuble (ce qui occasionnerait moins de bruit). Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme, a été informée du non-respect des horaires de sortie des poubelles et devait contacter les sociétés concernées. À ce jour, le Conseil n'a pas eu de retour à ce sujet.

Il est demandé à la Mairie de Paris Centre quelle était la réglementation applicable sur la pollution lumineuse. Il a été observé rue des Archives et aux alentours de la rue des Blancs Manteaux que des éclairages restaient allumés toute la nuit.

Appel à candidatures pour rejoindre l'équipe d'animation :

Compte tenu de la place vacante au sein de l'équipe d'animation suite au départ de Pascal LOEB, un appel à candidature est lancé. Il est également proposé aux membres de rejoindre l'équipe en qualité de suppléant.e. Patrick CLARISSE propose sa candidature pour rejoindre l'équipe d'animation en qualité de suppléant.

Présentation de la commission terrasse estivale :

La commission Terrasses estivales du Conseil de quartier Marais-Archives souhaite que l'état de l'instruction des demandes et des sanctions enregistrées lui soit transmis. Elle souhaite également que des mesures de contrôle soient mises en place comme l'affichage obligatoire de l'autorisation détaillée avec plan.

L'enlèvement des terrasses estivales par la Mairie de Paris Centre a été évoqué. Quelques propriétaires d'établissements n'ont pas démonté les terrasses à l'issue de la période estivale. Les services municipaux sont intervenus, le coût des interventions reviendra à la charge des établissements.

Le suivi des demandes d'autorisation de terrasses estivales est consultable sur le site OpenData Paris. Lors de l'audition des représentants des Conseils de quartier de Paris Centre sur le sujet des terrasses le 30 septembre 2021, il a été demandé à la Mairie d'agrémenter le site de données supplémentaires telles que l'état d'instruction et la date de décision. Il a été répondu que les services des Directions de l'urbanisme et des Systèmes d'information travaillent sur un nouveau jeu de données « Terrasses estivales – Autorisation », ce qui nécessite un peu de temps.

Une réunion en présence des élu.e.s de la Mairie se tiendra le 17 janvier afin de présenter un bilan des autorisations données et refusées par Paris Centre et des interventions de la Police Municipale. Deux représentants de chaque Conseil de quartier doivent être désignés. À ce titre, un appel à candidature est lancé pour remplacer Christine DAYNAC. Aucune candidature n'a été enregistrée.

Il est demandé à la Mairie si un.e représentant.e de la Direction de l'Urbanisme sera présent à cette réunion.

Présentation de la Commission École concernant la réunion de restitution du 21 janvier sur la rue aux Ecoles Saint-Merri/Renard :

Une réunion de restitution de la concertation et de proposition d'aménagements complémentaires concernant la rue aux écoles Saint-Merri/Renard se tiendra le 21 janvier. Aucun support qui permettrait de savoir ce qui sera proposé n'a été transmis en amont pour préparer la réunion. Le Conseil de quartier évoque une marche exploratoire qui aurait dû être organisée avant cette restitution et souhaite que cette dernière puisse être organisée en présence de représentant.e.s du Cabinet d'architectes NOUS, acteurs du projet, avant la réunion de restitution.

Bien que les informations concernant les réunions de restitution soient mentionnées dans les lettres d'information de la Mairie, le Conseil de quartier considère que peu d'acteurs locaux concernés par les changements qu'entraînent les aménagements de l'espace public sont informés.

À ce titre, la Mairie d'arrondissement tient à signaler qu'elle crée des articles spécifiques sur son site internet pour chaque réunion, que l'information est également relayée sur sa newsletter hebdomadaire et qu'enfin, un mail d'invitation est envoyé à tous les membres des Conseils de quartier concernés en amont.

Il souhaite qu'une communication soit diffusée auprès des acteurs locaux (commerçant.e.s, associations de parents d'élèves,...) et des habitant.e.s, ainsi qu'une communication plus large adressée au sein du Conseil de quartier afin que l'ensemble de l'équipe d'animation et les membres des commissions concernées soient également tenu.e.s informé.e.s plutôt que les co-président.e.s en soient les seuls destinataires.

La Mairie précise que c'est déjà le cas : la communication est diffusée sur le site internet, sur la newsletter et a été transmise par mail aux communautés scolaires, collectifs des commerçants et autres acteurs locaux identifiés.

D'autre part, il est signalé l'absence de panneaux d'affichage extérieur devant l'école Saint-Merri/Renard.

Il est demandé à la Mairie ce qu'il en est du projet d'aménagement de la rue aux écoles pour l'établissement Archives/Moussy.

Présentation de la Commission Sécurité : choix des sujets et du représentant CQ Marais-Archives auprès du Commissaire le 19 janvier :

Deux réunions sur la sécurité sont à venir : une première se tiendra le 19 janvier en présence des Commissaires de Paris Centre et du chef de la circonscription de Paris Centre de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) ; une deuxième qui portera sur les Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO) du secteur « Marais – Arts et Métiers – Sentier » se tiendra le 26 janvier au Commissariat de Paris Centre.

Lors de la réunion du 19 janvier organisé par la Mairie de Paris Centre, le Conseil de quartier souhaite leur demander dans quelle mesure il peut leur venir en aide et faire la liaison sur les problématiques de terrain. Le Conseil de quartier souhaite s'informer sur les cambriolages, les graffitis et affichages sauvages, la sécurité, les travaux sur la voirie et les nuisances sonores.

Il est demandé à la Mairie s'il était possible de nommer un deuxième représentant.e pour participer le GPO.

Un appel à candidature est lancé pour rejoindre la commission sécurité.

Il est également vivement demandé à la Mairie et au Commissaire de Paris Centre d'intégrer les représentants de parents d'élèves des écoles du Secteur.

Le Conseil demande si des comptes rendus des ateliers Circulation organisés par la mairie ont été rédigés et, si oui, s'il pourrait les recevoir.

Présentation des grands principes du budget participatif :

L'édition 2022 du Budget Participatif a été lancée. La phase de dépôt des projets se déroule du 5 au 25 janvier. Il y a 4 critères de recevabilité pour les dépôts de projets, à savoir : relever de l'intérêt général, entrer dans le champ de compétence de la Ville de Paris, constituer une dépense d'investissement sans générer de dépenses de fonctionnement trop importante, et être déposé par un.e parisien.ne à titre individuel ou collectif.

Une réunion d'information a eu lieu le 4 janvier, une deuxième se tiendra le 12 janvier.

Une fois les projets déposés, un premier avis de recevabilité est rendu. Des ateliers de concertation pourront être organisés par la mairie avec le.s porteur.s de projets pour les enrichir si nécessaire et leur donner davantage de chance d'aller jusqu'au vote. Les projets recevables sont ensuite instruits et budgétés par les services techniques de la Ville. Les projets retenus à l'issue de la Commission du Budget participatif d'arrondissement seront soumis au vote des parisien.ne.s en septembre prochain.

Le secteur du Conseil de quartier étant dans le périmètre du premier secteur traité dans la démarche « Embellir votre quartier », aucun projet entraînant des travaux lourds sur l'espace public ne pourra être présenté au BP.

Dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier », il y a 3 projets lauréats parmi les 6 projets supplémentaires qui ont été soumis au vote du 22 novembre au 6 décembre par la Mairie de Paris Centre. Le Conseil de quartier évoque un autre vote organisé en juillet dans le cadre de la démarche Embellir votre quartier et souhaite connaître les projets retenus à son issue.

Présentation des projets du Conseil de Quartier à l'intention du budget participatif :

Compte tenu de la démarche « Embellir votre quartier » et au vu des critères de recevabilité certains projets ciblés par le Conseil de quartier ne pourront pas être déposés.

Projet d'Atelier Numérique par la Commission Atelier Numérique :

Lors de la réunion du 4 janvier, il a été indiqué qu'un projet d'achat de matériel numérique pouvait être déposé s'agissant d'un budget d'investissement.

Projet d'Écrin végétal autour des Archives par Commission Végétalisation :

Le réaménagement paysager par la création d'un écrin de verdure autour des Archives Nationales ne pourra pas être déposé car il implique la réalisation de travaux lourds sur l'espace public.

Il est évoqué la mise en route trop rapide et mal comprise par le grand public de la démarche « Embellir votre quartier » qui a mobilisé 880 participants à l'échelle de Paris Centre, ainsi que l'imputation des projets de mobilités et de circulation à cette enveloppe au détriment d'autres thématiques telle que la végétalisation. L'articulation entre le Budget participatif et Embellir votre quartier limite la nature des projets déposables à l'édition 2022 du Budget Participatif. Boris JAMET-FOURNIER rappelle que cette prérogative vaut pour 2022 et non pas pour une durée indéterminée.

Le Pari(s) pour demain :

Il est proposé par le Conseil de quartier de présenter un projet ayant pour vocation l'organisation de concours auprès des écoles spécialisées (académie, Ingénierie, paysagiste, ...) cadré par les services de la Ville pour encourager la modernisation du mobilier urbain, la transformation des trottoirs et des espaces publics par la végétalisation intégrée au mobilier urbain.

Il est demandé à Boris JAMET-FOURNIER si ce type de projet peut être déposé dans le cadre du Budget Participatif. Il est répondu que tous projets répondant aux critères de recevabilité de dépôt peuvent être déposés. Les ateliers de concertation (dialogue d'acceptabilité, atelier de co-construction) auront lieu après le 25 janvier.

Il est évoqué le projet de parc canin supplémentaire sur l'espace public ou dans un square du secteur. Le Conseil de quartier lors de la réunion du 8 novembre s'est prononcé en défaveur de ce projet afin de limiter la dégradation des massifs de fleurs dans les squares qu'entraînerait ce projet. Il est proposé la création et la mise en place de ce projet sur l'esplanade de la rue de L'Hôtel de Ville en vis-à-vis de la cité internationale des Arts, en plus de l'espace annoncé dans le jardin Nelson Mandela.

Intervention des animateurs de groupes de travail ou commission souhaitant faire approuver des points de leur travail :

Organisation de l'événement autour de la Place Renée Vivien, par le groupe de travail

Dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » l'aménagement et la végétalisation de la Place Renée Vivien vont être financés à hauteur de 100 000 €. Pour étoffer les contributions à ce projet il a été voté par le Conseil de quartier, lors de la réunion du 10 novembre, le financement d'un montant de 1 500€ pour l'organisation d'un événement. Cet événement permettra la présentation des plans d'aménagement, le sondage des riverains, le recueil des suggestions d'aménagement et des animations thématiques autour de la place.

Deux dates sont proposées :

- le samedi 26 mars 2022 qui permettrait une mobilisation plus large mais dans une rue plus bruyante et moins propice à la réflexion ;

- le dimanche 27 mars constitue une alternative, jour du passage à l'heure d'été ce qui permettra de bénéficier d'une heure supplémentaire.

Le choix de la date est soumis au vote. Le Conseil de quartier se prononce en faveur du dimanche 27 mars et l'événement aurait lieu de 11h à 18h.

Commission Communication Inter-Conseil de Quartier :

Afin de proposer et de disposer d'une identité visuelle dans les communications des Conseils de quartier, une commission inter-Conseil de quartier a été créée. Il est présenté lors de la réunion la charte graphique en cours de réalisation qui pourra être déclinée et personnalisée par chaque Conseil de quartier.

Il est rappelé que dans la charte des Conseils de quartier, les Conseils de quartier ont la possibilité de financer des outils de communication avec leur budget de fonctionnement. Les visuels qui seront retenus pourront être déclinés sous la forme de goodies utilisables lors des événements proposés par les Conseils de quartier.

Un appel à candidature est lancée afin pour rejoindre cette commission.

Il est proposé aux membres du Conseil de quartier d'envoyer leur photos afin qu'un trombinoscope puisse être réalisé.

La réunion prend fin sur ce point de l'ordre du jour.